siège fédéral du Centre, chez M. Jules Richard, cabaretier, rue d'Halluin.

— La Soc. Bté colombophile le Pigeon Pédale, établie chez M. Degrave, rue de Roma, rappelle aux amateurs qu'à partir du 11 mai, tous les lundis, dressages sur Chantilly, à raison de quinze centimes par pigeon ; mise en panier de quatre à sept heures et demie du soir.

— Dimanche prochain, 10 mai, aura lieu un grand concours de pigeons, sur Rambouillet, par la Société les « Messagers de l'Avenir », établie chez M. Louis Foulon, rue Monge, à Roubaix. Il y aura 200 francs de prix d'honneur, plus un régulateur, à la première série de deux pigeons non designés.

— Il y a Union colombophile « de Croix rappelle aux amateurs son concours sur Saint-Jean dimanche 10 mai, chez M. Jean-Baptiste Florin, rue Holden-Grothers.

Combats de coqs

Dimanche 10 mai, chez M. Debeaf à la Broche du Bois, lassique combat de Pendé d'un 3 à 5 pièce 50 fr., paires de plaisir à 10 fr. Tous grands coqs Mise au pare à 5 h. 1/2.

— Un concours de coqs, organisé par la société des « Coqueleux » aura lieu le dimanche 17 mai, chez M. Dumbrin, 30, rue de Maubeuge, à 5 heures du soir. Il y aura 40 francs de prix en espèces.

Maladies de la peau

Dartres, Ulcères, Eczémas, Vices du sang son guéris en peu de temps par le traitement **Dépurative Mexicain du Docteur Jackson**, remède agréable à prendre, ne fatiguant pas l'estomac et moins coûteux que tous les autres. Voir aux dialogues de la **Guérison Sûre et Sûreur** la description de toutes les maladies guéries par ce traitement réputé. — Pour tous renseignements, s'adresser **PHARMACIE COUVREUR**, Roubaix.

FAITS DIVERS

Accident mortel

Accidents d'usine

M. Henri Lecoutre, 16 ans, bâleur chez M. Charles Tiberghien, rue de l'Alma, a fait une chute dans l'atelier et en voulant se retenir, sa main gauche porta sur un vitrailleur dont les aiguilles le blessèrent à la paume et aux doigts *annulaire et index. L'articulation de la 2e phalange* de ce dernier doigt a été coupée.

M. le docteur Bernard espère néanmoins, pouvoir conserver le doigt. L'incapacité de travail sera d'environ 20 jours.

Le blessé a été reconduit à son domicile rue du Virolois.

M. Henri Dalle, 21 ans, cardeur, à l'établissement Dansoulle, à l'Epine, a eu le médius et l'annulaire de la main droite mutilés, dans les peignes en dégorgeant son métier.

Le blessé a été soigné par M. le docteur Vanneuville qui évalue à 10 jours le temps nécessaire à la guérison. M. Dalle habite aux Phalempins.

Les tombolas

Voici les numéros sortants de la tombola organisée par l'Harmonie La Prévoyante, pour l'achat d'instruments de musique.

225	1188	34	280	579	1039	1144	1194	1035	934	
383	63	848	289	471	831	1091	554	1123	460	
739	170	1184	233	1233	6	1238	788.			

Arrestation

Le nommé *Joseph Chemot, 39 ans, journalier*, demeurant à Bruxelles, a été mis en état d'arrestation pour infraction à un arrêté d'expulsion et outrage envers l'agent Leclercq.

Accident à un car

Hier, en face de l'église de la Croix-Rouge, un car électrique a accroché un jeune homme du service de l'abouage ; et trois barres de fer de la plate forme ont été brisées.

Simple police

L'audience de simple police qui s'est tenue hier, sous la présidence de M. Broquard, juge de paix du canton Sud, M. Rouillé, commissaire central, comparait environ 70 affaires.

Comme toujours, du reste, les contraventions pour violences formaient à elles seules une grande partie du rôle.

Un frère frappeur. — Le sieur *Emile Boitel*, 30 ans, directeur de l'école des frères du Blanc-Foné était poursuivi sous l'inculpation de violences sur un de ses élèves, le jeune Dewitte.

Le 11 avril il donna un coup de pied que le derrière de l'enfant, qui vint tomber entre deux bancs, en blessa à la lèvre.

Le frère ne se présenta pas et c'est Me Duvillier qui présenta sa défense.

Le tribunal a condamné le frère frappeur à 3 journées de travail.

Incident comique. — Dans une affaire de violence, est appelée en témoignage une brave femme à laquelle le juge pose les questions d'usage.

Elle vous marie ?

Oui M. le juge.

Avec qui ?

Invqu'en m' n'homme.

Tout le monde rit et le tribunal aussi.

8 jours de prison ont été prononcés au cours de l'audience qui a pris fin à 1 heure.

Wasquehal. — *Tentative de suicide.* — Jeudi soir vers 5 heures, Mme Angèle Dusauchoir, s'est jetée dans le canal, près le pont de la Mauvure, à Wasquehal.

Un marinier, Auguste Desmazières, témoin de cette tentative de suicide, s'empressa de se jeter à son secours *et fut assez heureux de le retirer* saine et sauve.

Elle reçut les soins nécessaires chez Maton, cabaretier.

Le garde Selosse, prévenu aussitôt, l'a fait accompagner à son domicile à Tourcoing-Blanc-Seau, par un nommé Louis Hameaux.

Cette femme qui est mariée avec un nommé Henri Lemaire, lesquels ont cinq enfants, était souvent battue par son mari.

On a remarqué par tout le corps de nombreuses traces de coups.

LILLE

Commencement d'incendie

Un commencement d'incendie provoqué par l'électricité s'est déclaré hier vers dix heures du soir, dans la cave de M. Houzet, soies et rubans rue des Ponts-de-Comines.

Le feu a été aperçu par des employés de la maison qui, par hasard, passaient rue des Ponts-de-Comines.

Ils ont donné l'alarme et, en quelques minutes, les pompiers du poste de l'Hôtel-de-Ville étaient arrivés. Un serrurier requis a fait sauter la grille de la cave donnant sur la rue et un pompier muni du scaphandre est aussitôt descendu dans le sous-sol. Il est apparu, en quelques *instants, à éteindre le feu qui avait pris* par contact à la gutta-percha qui enveloppe les fils électriques.

La pompe à vapeur est arrivée bientôt après et n'a pas eu à fonctionner.

Une foule énorme a longuement stationné dans les rues chercher du fait des nouvelles.

Les dégâts se montent à quelques centaines de francs couverts par l'assurance.

EVASION D'UN PRISONNIER

à l'Hôpital militaire

Le conseil de guerre du 1er corps d'armée condamnait le 18 mars dernier, pour insoumission, un jeune homme de 23 ans, Fortuné Mercier, originaire de Chanalières (Puy-de-Dôme). Comme sa maladie simulée avait duré longtemps, il fut placé à l'hôpital militaire où il devait sortir mercredi matin.

Mais Mercier qui a déjà subi trois condamnations pour vol à Aubusson, Nancy et Châteauroux se soucient peu d'être affecté aux compagnies disciplinaires d'Afrique et entre deux et quatre heures du matin il se rendit aux cabinets d'aisance, réussit à faire un trou aux planches qui encadrent la fenêtre gardée par des barreaux de fer. Puis avec quatre draps de lit, trois serviettes et une cravate il fit une corde avec laquelle il réussit à descendre du bâtiment par la voiture qui communique par la rue Jean-sans-Peur.

Il avait eu soin auparavant de se munir d'une capote, d'un pantalon et d'un képi d'infirmier et de mettre sous sa chemise de nuit dans la cour.

Voici le signalement de Mercier :

Taille 1 m. 72, cheveux et sourcils blonds, yeux bleus, front ordinaire, nez moyen, bouche moyenne, menton avec fossette, visage ovale.

Accidents

Hier, vers midi, le jeune Castille Edmond, 12 ans, demeurant rue de Bouvines, 5, jouait avec plusieurs camarades sur les remparts près du *Champ de Mars quand il fit une chute de un* mètre cinquante de hauteur et se fractura la cuisse gauche.

Il a été transporté à l'hôpital Saint-Sauveur après avoir reçu les soins du docteur Lefebvre.

— Vers trois heures après-midi, le jeune Fouret Louis, 16 ans, manœuvre de couvreur rue Charles-Quint, 34, travaillant pour le compte de M. Carlon, maître-couvreur, dans une maison en construction rue du Port, est tombé d'une hauteur de quatre mètres et, dans sa chute s'est fait plusieurs contusions sans gravité. Il a été reconduit à son domicile, après avoir reçu les premiers soins à la Maternité.

— Vers cinq heures, Proix Augustine, 14 ans, varouleuse, rue du Bois-St-Sauveur, 38, travaillant chez MM. Walliaert, boulevard de Belfort, voulant retirer morceau de déchet de son métier qui était en marche, a eu la première *phalange de l'index de la main droite arrachée.* Elle a reçu les soins du docteur Dhouf, puis a été transportée à l'hôpital St-Sauveur.

Accident mortel

Hier, vers cinq heures de l'après-midi, M. *Mouvaut Jules, 60 ans, demeurant rue du Pélerinck*, 16, et travaillant pour le compte de M. Cliquennois, 47, rue de la Barre, était occupé à l'Hôtel de Flandre et d'Angleterre à peindre une verandah quand tout à coup, perdit l'équilibre, il tomba la tête la première d'une hauteur de 4 mètres sur le sol.

On le releva et on le transporta à l'hôpital Saint-Sauveur où il expira deux heures après sans avoir repris connaissance.

Accident de vélo

Le jeune Léon H., 19 *ans, étudiant*, demeurant rue des Sarrazins, pédalait hier après-midi rue de Béthune, lorsque par suite d'une fausse manœuvre, il perdit l'équilibre et vint tomber entre les jambes d'un cheval attelé à un lourd véhicule.

Atteint d'un coup de pied à la tête, il, par heureusement être relevé par des passants qui, après l'avoir fait passer dans une pharmacie voisine, le firent reconduire en voiture à son domicile. L'état du blessé est satisfaisant.

Tentative de suicide

Hier, vers deux heures de l'après-midi, M. Lepers Ernest, 62 ans, journalier rue des Ursulines, cour Joyeuse, à la suite d'une discussion avec sa fille, a tenté de se suicider en se pendant dans sa chambre. Heureusement, un voisin a pu couper la corde avant que l'asphyxie fut complète et un médecin appelé aussitôt lui a donné les soins nécessaires.

Jeunes voleurs

Quatre jeunes vagabonds : Engels Pierre, 11 ans, Lemahieu Edouard, 14 ans, Aubert Gustave 14 ans, Gérardy Louis, 13 ans, tous sans domicile et repris de justice ont été déférés au parquet pour vol de diverses sommes d'argent dans plusieurs troucs de l'église du Sacré-Cœur.

LE NORD

VALENCIENNES

Une alerte. — Hier vers six heures et demie, un incendie était signalé au tambour de Paris, lieu dit le Vert Gazon, à la cordonie de M. Piérard.

Aussitôt les pompiers, le piquet du 127e se rendirent sur les lieux.

Grâce aux secours promptement organisés, on a pu se rendre maître de l'incendie qui s'était localisé dans un grenier au Vert-Gazon. On en a été quitte pour la peur.

Préseau. — *Suicide.* — M. Delbove, âgé de 24 ans, fils du chef de la musique de Préseau, a tenté de mettre fin à ses jours en se tirant un coup de revolver dans la tempe.

M. le docteur Wins, de Valenciennes, mandé en toute hâte, a prodigué ses soins au blessé, mais hier soir il n'avait pas réussi à extraire la balle. L'état du blessé reste très grave. On ignore la cause de cette tentative de suicide.

Denain. — Un accident est arrivé hier aux forges et hauts fourneaux, *au nommé Dubocage Eugène, 47 ans, né à Thuin* (Belgique), manœuvre de maçon, qui était occupé à conduire du mortier dans l'intérieur de l'usine, en passant sur un échafaudage. La terre sur laquelle l'échafaudage était appuyé vient à céder, et Dubocage tomba dans le vide à une profondeur de 4 mètre 50. La brouette qui était pleine de mortier lui tomba sur le corps. Son état quoique n'étant pas désespéré est assez grave.

Grave accident à Vicoigne

Un bien triste accident vient de jeter la consternation dans le hameau. Un ouvrier mineur, âgé de 50 ans, Emmanuel Gras, est mort asphyxié mercredi matin.

Il travaillait avec son fils et quelques camarades dans un chantier où l'on avait remarqué depuis quelques jours la présence du grisou.

Mercredi matin, le visiteur du grisou **avait** constaté une augmentation sensible du terrible gaz, en informa le chef porion Plumecocq, et, en attendant l'arrivée de ce dernier, empêcha les ouvriers d'y pénétrer.

Le chef porion, survenant, fit immédiatement construire un barrage pour interdire l'accès de cette galerie et en même temps il défendait formellement aux ouvriers de s'aventurer dans cette direction. Il était environ 10 heures du matin.

A peine un quart d'heure après, l'ouvrier Gras, se souvenant qu'un de ses outils était resté au-delà du barrage, ordonna à son fils d'aller le prendre.

Celui-ci rappela d'abord la défense et le danger, mais sur l'insistance de son père, il franchit le barrage (on sait qu'en pareil cas, ces barrages sont à chaux-chaux-vive, pour, paraît-il, d'éviter les accumulations de grisou).

Le père ne voyant pas revenir son fils, se rendit à sa recherche, mais à son tour il ne revint pas.

C'est alors que l'ouvrier Henri Bocquillon, dont la conduite mérite les plus grands éloges, pressentant un accident, s'élança dans le quartier grisouté et parvint à en retirer le fils qu'il confia aux soins des camarades.

Il retourna une seconde fois pour chercher le père, mais ses forces le trahirent et il tomba asphyxié. Heureusement qu'un ouvrier le suivait et put le tirer par une jambe.

Malgré tous ses efforts pour retirer Gras demeurèrent sans résultat, personne ne pouvant résister à l'atmosphère asphyxiante.

Enfin, les chefs préveus arrivèrent. A force d'efforts, avec beaucoup de prudence, et après heures environ de tentatives infructueuses on parvint à retirer le cadavre du malheureux mineur.

Cet ouvrier laisse une veuve et quatre enfants.

ARRAS

Entrée placé. — Un escroc de haute volée, le nommé Cormont, originaire de Sauchy-Cauchy, s'est fait arrêter par le gendarmerie de Marquion et a été emmené hier, à la prison d'Arras.

Cet individu, plusieurs fois condamné pour escroquerie, était recherché depuis plusieurs mois pour purger une condamnation de deux ans de prison, prononcée par le tribunal de la Seine. Cormont se présentait sous le nom de comte et de baron dans les grands magasins de Paris et se faisait remettre des marchandises qu'il emportait sans payer.

Il a été de plus condamné pour vol commis dans des maisons de jeux à Monaco et à Monte Carlo.

On signale à Arras quelques cas d'influenza.

BÉTHUNE

Calonne-sur-Lys. — Mardi matin des bataliers ont retiré de la Lys sur le territoire de Calonne, le cadavre d'un nommé Jules Canline, âgé de 20 ans, garçon, demeurant à Calonne. Cet individu était disparu depuis une dizaine de jours.

Essars. — La magnifique jument volée dans une ferme à Bruxelles, par un prétendu M. Dupont, propriétaire, a été retrouvée mercredi matin dans l'écurie d'une auberge à Armentières et le voleur a été arrêté.

SAINT-OMER

Aire-sur-la-Lys. — M. le commissaire de police a mis en état d'arrestation le nommé Hanneton, que Joseph, âgé de 46 ans, journalier à Longlet, lui amenait d'Aire.

— Vers cinq heures, Proix Augustine, 14 ans, varouleuse, rue du Bois-St-Sauveur, 38, travaillant chez MM. Walliaert, boulevard de Belfort, voulant retirer morceau de déchet de son métier qui était en marche, a eu la première *phalange de l'index de la main droite arrachée.* Elle a reçu les soins du docteur Dhouf, puis a été transportée à l'hôpital St-Sauveur.

CALAIS

Grave accident. — M. Charles Baudry, dessinateur public — dont il fut beaucoup parlé il y a quelque temps à la suite d'un duel, au cours duquel il blessa un ancien percepteur, commandant de territoriale, M. Beauquesne, a été victime ce matin d'un grave accident.

En voulant éviter une voiture d'enfant qui *croisait le tramway sur lequel il allait monter*, M. Baudry a manqué le marche-pied, est tombé, et, accroché par les fourures du car a été traîné sur un assez long espace.

Relevé par les passants, et conduit dans un café voisin M. Baudry a été examiné par un médecin M. le docteur Gayot.

Il souffre de violentes douleurs de reins.

TRIBUNAUX

Tribunal Correctionnel de Lille

Audience du 7 mai 1896

Présidence de **M. Dassonville**, vice-président.
Ministère public : **M. du Bousquet de Florian**, substitut.

LILLE

Tentative d'escroquerie au préjudice de la Compagnie du chemin de fer du Nord. — Le 11 décembre 1895, Georges Bouty, camelot à Valenciennes, faisait enregistrer à la gare de Roubaix, à destination de Lille, cinq colis pesant ensemble 55 kilogrammes.

A son arrivée, au moment de prendre livraison des colis contre son bulletin de bagage, le voyageur à qui l'on présentait les cinq colis, déclarait qu'il lui manquait un colis recouvert de toile cirée noire, tenant 17 kilogrammes.

Ce colis était, suivant lui, remplacé par un autre bulletin recouvert de papier gris qu'on lui représentait à cet effet et qui pesait 20 kilogr.

Bouty, très contrariété, demanda alors que l'on procédât à la pesée des cinq colis qu'on lui représentait. On releva en effet 45 kil. au lieu de 56. Il y avait donc eu, d'après les explications du voyageur, un échange de bulletin.

Le camelot refusa de prendre livraison du colis qu'il disait ne pas reconnaître comme sien et il réclama alors à la Compagnie la somme de 1325 fr. *re*, présentant la valeur des marchandises contenues dans les prétendues manquantes, 20 fr. de dommages et intérêts par jour de retard jusqu'au paiement de cette somme.

La Compagnie ouvrit une enquête. Les déclarations du camelot lui avaient paru des plus suspectes. On acquit alors la preuve que le colis recouvert de papier gris avait été substitué à l'ancien, mais des bagages par Bouty et qu'une ouverture pratiquée à l'aide du ciseau avait été enregistrée à la gare de Roubaix, à destination de Lille.

Cela expliquait la diminution du poids total de ses bagages que l'on avait constatée à l'arrivée à Lille.

Un voyageur qui le connaissait, reconnut le colis recouvert de papier gris que Bouty prétendait avoir été échangé, contenant des dentelles sans valeur.

Le tribunal a jugé que la confection d'un colis sans valeur destinée à être abandonné et l'enlèvement subrepticie d'un autre colis précédemment enregistré (la couverture) de manière à faire croire à un manquement de poids, étaient des manœuvres qui, jointes à la demande en dommages-intérêts pour un prétendu colis manquant, constituaient une tentative d'escroquerie et en conséquence il a condamné Bouty à 4 mois de prison.

La compagnie du chemin de fer du Nord se portait partie civile demandant au tribunal de condamner le prévenu à 1 franc de dommages-intérêts en garres avec le nom du délinquant au nombre de cent quelle l'échantillonne. Après ces conclusions, le tribunal *a ordonné l'affichage à cinquante exemplaires* dans les conditions demandées.

Vol d'une bicyclette. — M. Joseph Ronsseau, instituteur, avait laissé le 26 avril dernier sa bicyclette dans un couloir, où il ne l'avait plus retrouvé. Le plaignant qui connaît un individu qui lui aurait dit qu'il avait vu, dans un remise, Nadaud, journalier à Lille, s'en était emparé. Il avait été le 30 avril louer une chambre chez Mme Bucquet, rue du Faubourg-des-Postes et il avait laissé la machine. Cette dame avant remarqué que la marque de la bicyclette avait été grattée, examina attentivement le sac que venait de lui remettre le locataire et ayant appris par les journaux le vol d'une bicyclette, alla prévenir la police.

Il apprit qu'elle s'adressait à Nadaud et attendre le retour de Thomardet qu'informé le commissaire de la police. Thomardet revint le 3 mai et fut placé dans une cellule.

Cet homme a été condamné par défaut pour vol, suivant jugement du tribunal de Verviers (Belgique) à 8 mois de prison le 23 janvier dernier. Pour le vol de la bicyclette, le tribunal lui inflige 8 mois de prison.

Vol de zinc. — L'inspecteur de la sûreté Fouret rencontrait le 30 avril, rue de Paris, vers neuf heures du matin, deux individus qui, se méfiant de lui, dont l'un portait un sac sur les épaules. Connaissant l'un d'eux pour un amateur de vols à l'étalage, il s'hésita pas à l'arrêter. C'était le nommé Hanin Eugène, 18 ans, marchand de sable, ayant subi deja neuf condamnations.

L'autre, Jules Bégard, 22 ans, journalier, pourvu déjà de cinq condamnations, se sauva et fut arrêté quelques heures après. Le sac contenait 20 kilogrammes de zinc volé dans une maison en demolition place du Concert.

Ces deux mauvais sujets sont condamnés chacun à 8 mois de prison.

ROUBAIX

Echo des élections municipales. — Dimanche vers midi, l'agent Fouquenet, du service au poste du 2e arrondissement, remarqua un groupe de 200 personnes environ, chantant l'*Internationale* et se dirigeant vers la rue de l'Epeule. C'étaient des socialistes manifestants auxquels l'agent intima l'ordre de se disperser.

Il fut alors entouré et parmi quelques unes des plus tapageuses, il remarqua un jeune homme portant à en casquette deux drapeaux, lui donna des gestes donnés et amenant la foule.

L'agent Fouquenet lui intima l'ordre de le suivre au poste et voulut l'appréhender. Mais ses camarades vinrent à son secours et le prisonnier commença à se jeter à terre, à se débattre, refusant de suivre le représentant de l'autorité. C'est alors qu'arriva l'agent Flamencourt, qui aida son collègue à maintenir le récalcitrant.

La foule étant de plus en plus hostile, l'agent Flamencourt dut mettre sabre en clair jusqu'à l'arrivée des gardiens qui dispersèrent la foule.

Arrêté, le jeune homme déclara se nommer Léopold Pahan, 22 ans, ouvrier de fabrique, condamné déjà deux fois. Le tribunal lui a infligé un mois de prison.

TOURCOING

Entre camarades de chambre. — Pierre Kindle, 40 ans, ouvrier de fabrique, et M. Jules Deperchin, tisseur, âgé de 34 ans, demeurant tous deux depuis quatre mois dans la même chambre, rue Neuve.

Le 17 avril, vers quatre heures de l'après-midi, M. Deperchin, pour cause la pipe qu'il avait abîmée, voulut se jeter au moment où son ami lui déclare avoir été tout à coup réveillé par des coups de poing que son co-locataire lui portait à la figure.

Kindle prétend avoir frappé pour se défendre aux injures de Deperchin.

Ce dernier demande de procéder lui à vaiu un mois de prison.

WATTRELOS

Sur la frontière. — Le 25 avril, le douanier Remteaux et un de ses collègues rencontrèrent une trentaine d'individus qui leur lancèrent des outrages. Une dénonciation, Pierre Sprlet, 18 ans, Henri et Pierre Spriet fils, Achille Nys, 19 ans, et Etienne Carrette se jetèrent soudain sur les deux douaniers et les frappèrent à coups de sabot et de pierres. Les faits auraient eu lieu pour tirer vengeance du douanier Remteaux qui un beau jour avait arrêté Henri Spriet.

Chacun des prévenus est condamné à 4 mois de prison et 16 fr. d'amende.

Tribunal correctionnel de Valenciennes

Audience du 7 mai

Le tribunal a tenu jendi une très courte audience pour quelques flagrants délits.

Valenciennes. — Le sieur Auguste Bistaux, qui avait, il y a quelques jours trop bien fêté Saint-Lundi, se trouvait dans un état d'ébriété assez avancé. Par paisiantorie, il s'empara de 6 choppes qui dans un estaminet et les mit dans sa poche. Mais il fut aperçu par la bonne de l'estaminet qui le fit arrêter aussitôt.

Le tribunal reconnut qu'il n'y avait pas intention frauduleuse à acquitté le prévenu.

Saint-Saulve. — Moreau Louis qui a déjà été condamné 26 fois pour vagabondage et mendicité est surpris il y a quelques jours porteur de 5 livres de tabac de contrebande.

Coût : 2 mois de prison et 50 francs d'amende.

Escaudain. — Monier Charles se trouvait mardi dernier, au cabaret Vasquerez. Il profita d'une absence momentanée de la cabaretière pour enlever une somme de 2 fr. 50 qui se trouvait dans le comptoir.

Il est condamné pour ce fait à 8 jours de prison.

Denain. — La nommée Assignon Antoinette, demeurant à Douai, âgée de 17 ans 1/2, a été prise pour vol de vêtements au préjudice de ses patrons.

Cette affaire a été remise à une prochaine audience pour supplément d'informations.

Cour d'Assises du Nord

Audience du 7 mai

Infanticide et suppression d'enfant

A MARDYCK

Une ouvrière de Mardyck, Honorine Hochart, 29 ans, qui était sur le point d'être mère pour la troisième fois, fut, le 1 avril dernier, prise des douleurs de l'enfantement. Elle alla se cacher dans l'étable de son habitation et y accouchà d'un enfant vivant et bien constitué, qu'elle étouffa dans un sac, puis elle le recouvrit d'un sac et lui écrasa la tête jusqu'à ce qu'il eut cessé de crier, c'est-à-dire durant cinq minutes environ.

Après avoir quitté l'étable, elle y revint une demi-heure plus tard pour s'assurer de la mort et disimuula le sean dans un coin sous un tas de paille. Le lendemain, à midi et demi, pendant l'absence de sa fille, elle alla enterrer l'enfant dans les dunes, à 90 mètres de son habitation.

La grossesse de la fille Hochart était connue du public, malgré les efforts qu'elle fit par elle pour la dissimuler. Au début de l'enquête, elle essaya de nier sa culpabilité, mais elle se décida bientôt à *faire des aveux.*

La fille Hochart est condamnée à **cinq ans de travaux forcés.**

MEURTRE A LOMME-LEZ-LILLE

Le 30 juillet 1889, vers cinq heures du matin, le jeune Désiré Caillion, enfant de 11 ans, domicilié chez ses parents à Lomme, fut envoyé par son père, François Caillion, à la pêche (dans le département de Doual), rempailleur de chaises à Lomme (arrondissement de Lille), porter des papiers au maire de la commune.

A son retour, vers neuf heures, il trouva sa mère morte dans son lit, un oreiller et un traversin lui couvraient la figure ; sur le visage on voyait des traces d'excoriations ; les frontal avait été défoncé et la matière cérébrale, au niveau de la fracture, était réduite en bouillie sanguinolente.

Un fourd marteau, dont Caillion père se servait habituellement pour tailler les fesses des chaises, *était employé à l'abattoir de Lille, fut trouvé au* pied du lit, taché de sang. Suivant le médecin aucuns elle fut représentée, mais seulement pour la femme Caillion les blessures qui avaient causé sa mort. Ce marteau était généralement placé à la cave et caché sous un métier, dans un endroit où un étranger n'aurait pu le découvrir.

La rumeur publique accusa Caillion d'être l'auteur de ce meurtre. Vers six heures, cet individu avait quitté sa demeure, déclarant à une voisine qu'il allait chercher des Tonkinois pour une partie : au lieu d'exécuter ce projet, il se rendit à Sequedin, chez une femme Dessaint, qui était frappée de son ami de boulevers. Il lui parla de sa femme, et lui dit qu'il suspectait sa fidélité, qu'il avait même songé à la surveiller parce qu'elle le trompait avec son voisin. Sans lui avouer qu'elle était morte, ni qu'il l'avait tuée, il ajouta « qu'elle était partie. »

Il est à remarquer que cet homme qui parlait avec calme à la suite du meurtre : qu'aucun individu n'a été vu rôdant autour de la demeure des gens Caillion, demeure qui est entourée de fortifications et qu'un enfant de trois ans, couché dans la chambre de la victime, n'a même pas été réveillé par la scène du meurtre.

Les recherches faites pour découvrir Caillion depuis le meurtre, ont été infructueuses, malgré les minutieuses. Sa prononciation déloigner de la maison son fils et de l'envoyer à une bonne année matinale chez la mère de Lomme. Le meurtre qu'il a fait à la femme Dubuisson, sa disparition inexplique, l'emploi de l'arme qui a servi à tuer la femme Caillion, arme réservée à la fabrication du profession et qui était placée à un endroit que lui et ses enfants pouvaient seuls découvrir, sont autant de présomptions de culpabilité.

L'accusé est condamné à dix ans de travaux forcés.

Cour d'assises du Pas-de-Calais

Séant à St-Omer

Audience du jeudi 7 mai 1896

Présidence de **M. Bosquet**, conseiller à la Cour d'appel de Douai.

Ministère public : **M. Testart**, procureur de la République.

Incendie volontaire, feux en écriture privée, et usage de faux (11 témoins)

Accusé : Agathe Cuvelier, veuve Bridault, âgée de 47 ans, marchande de porcs à Rebergue.

Acte d'accusation

Dans la nuit du 30 au 31 mai 1895, vers 2 heures 1/2, un incendie éclatait à Rebergues au domicile des époux Bridault-Petit et consumait en peu de temps une grange située à quelques mètres de la maison d'habitation ainsi qu'une écurie attenante au corps de logis principal. Le feu avait pris simultanément aux deux extrémités de la grange et de l'écurie.

Pendant que l'on se portait au secours, un dernier foyer d'incendie était découvert dans un appentis situé du côté opposé à l'écurie et contre la chambre même où couche la femme Bridault, remplie de paille, posée sur un tréteau à côté d'une pile de porcs, communiquant à brûler.

Ces constatations suffisent nettement que le feu avait été allumé par une main criminelle ; les témoins se portèrent immédiatement sur la femme Bridault qui faisait pour ses enfants le pain et les porcs et dont la situation était depuis longtemps fort obérée. L'incendiaire ne s'est en pas douter que cette femme avait mis le feu à ses bâtiments en vue de toucher une indemnité de la compagnie d'assurances l'*Union générale du Nord.*

L'enquête a révélé en outre que pour se procurer de l'argent, la femme Bridault avait mis en circulation vers la fin de 1895, une grande quantité de billets à ordre qu'elle revêtait de fausses signatures. Les personnes dont elle faisait figurer les signatures effets ne lui devaient rien : le préjudice qu'elle a ainsi causé s'élève à plus de 1400 francs.

Au moment de son arrestation, on a trouvé sur l'accusée un testament olographe en date du 10 janvier 1890, aux termes duquel son oncle Honoré Gavelle l'instituait sa légataire universelle. Il a été établi que ce testament était faux et avait été écrit en entier de la main de la femme Bridault. Honoré Gavelle affirme qu'il a toujours refusé de faire testor en faveur de sa nièce qui la dépouille de la manière partie de ses biens et l'a réduit à entrer à l'hospice de Devres.

CHOCOLAT MEHIER
Le Meilleur des Toniques

PILULES STANDART
le meilleur
DÉPURATIF DU SANG
Le Dépuratif le moins coûteux.
PRIX : 1 FR. 50 LA BOITE (FRANCO PAR PORTE)
LES PILULES STANDART font disparaître à jamais les IMPURETÉS DU SANG.
Les PILULES STANDARTS sont un remède infaillible contre la CONSTIPATION, la MIGRAINE, le MANQUE D'APPÉTIT, les MAUVAISES DIGESTIONS, les AIGREURS, LOURDEURS DE TÊTE, etc.
Pharmacie A. ROUSSEAU, 55, Rue de Rome, Paris.
Dépôt général pour la vente en gros
Phie BRUNEAU, 71, Rue Nationale, LILLE.

A Tourcoing : Pharmacie BRUNEAU.

HYGIÈNE DE LA TOILETTE
Les qualités désinfectantes, microbicides et cicatrisantes qui ont valu au Coaltar Saponiné la faveur, après les Hôpitaux de la ville de Paris, le rendent très précieux pour les soins sanitaires du corps, lotions, lavages des muqueuses, soins de la bouche qu'il purifie, des cheveux qu'il débarrasse des pellicules, etc.
Le Savon, 2 fr. ; les six flacons, 10 fr. Dans toutes Pharmacies.

PETITE CORRESPONDANCE

Un abonné. — Un fils unique de mère malheureuse, fait un an.

LE FACTEUR.

Etat-Civil de Roubaix

Du 7 mai

Naissances. — Eugène Bal, place du Trichon, 63 Duilliel, 1 — Fernande Dumont, rue Sainte-Thérèse, 55 — Louis Deligniez, rue d'Alger, 46 — Jeanne Delaisoir, rue Jacquemars, 14 — Marie Pouet, sur, Hôtel-Dieu. — Hector De Pootgere, Hôtel-Dieu — Lucien Bakaert, Hôtel-Dieu — Marcelle Vernier, boulevard de Paris, 50 — Henri Maurel, rue Lannoy — Julienne Doman, rue Ste-Elisabeth, cour Duplel, 6 — Camille Bruyère, rue de l'Alouette, 28.

Décès. — Adolphe Delbecq, 6 mois, rue Vancanson — Elisa Duyck, 83 ans, rue Lacroix, cour Lefèvre, 5 — Florentin Van Coppenolle, 33 ans, Hôtel-Dieu — Hector Tiberghien, 34 ans, Hôtel-Dieu — Charles Delmar, Hôtel-Dieu — Aimé Brunin, 8 ans, rue Lavoisier, 19.

Mariage. — Entre : Floris Decottignie, professeur de musique, 23 ans, at Lille, et Hermance Hoyez, sans profession, 17, rue St-Roch.

Etat-Civil de Tourcoing

Du 3 mai

Naissances. — Paul Dobaissieu, rue de Calais — Arthur Lavergne, rue Croix-Blanche.

Décès. — Raphaël Picavet, 1 mois, rue Blanche-Porte — Julien Vanoverbergh, 27 ans, cabaretier, rue Bocq, 258 — Zélie Dansoulle, 82 ans, sans prof., Hôtel-Dieu — Rachel Vandenbeghe, 7 mois, rue Blanc-Seau, 253 — Joseph Dupont, 3 mois, rue Lorrine, 4 — Louis Couplour, 76 ans, sans profession, hospice général.

FINANCES

Paris, le 7 mai, 1896.

La spéculation serait assez disposée à entreprendre une campagne de hausse sur les rentes, mais l'appui du comptant lui fait défaut ; celui-ci vend manifest que le cours de 103 est atteint.

Le 3 0/0 ouvre à 102.97, monte à 103.10 et revient à 102.95.

Le 3 1/2 0/0 est plus ferme à 106.25.

Le Crédit Foncier maintient ses hauts cours précédents. Ses obligations ont un marché des plus nuancés.

Le Comptoir National d'Escompte se retrouve à 572.

La Société Générale passe de 508 à 520 et 510.

Le Crédit Lyonnais fait un bond de 783 à 792.

Le Suez, bien que ferme, est plus calme à 3.390.

En présence du cours aussi exagéré, les banques trouvent difficulté à alléger leur position.

L'action Bec Auer ne cesse de progresser ; on inscrit à 1.170.

Les Mines d'or accusent une tendance à la reprise.

La Robinson Randfontein est demandée à 41.50.

La North Rand Mines s'échange à 35.

L'immense domaine de la Société renferme de nombreux gisements aurifères et rien que par la cession des claims qu'elles n'exploitent pas elles-mêmes, la Compagnie est en mesure de rémunérer largement ses actionnaires.

Les Chemins de fer français ont une allure satisfaisante.

BOURSE DE LILLE

Du 7 mai

Actions, banques et diverses

Manufactures de chaussures de Lancourt, en a pris 10.75 ; demande 10.50 ; offert 111.00.

Lille 1893 (obl. 500). 505.

Cassé et ils L' : Préférences, 29.50 ; ordinaires, 9.25.

Forges et Hauts-Fourneaux

Denain et Anzin. (a. 500 t. p.) p. 400.50 500

Charbonnages (actions)

Albi. 810 — Annoeulin, 1000 — Carvin, compure de vagt. 1014 — Courrières, 4350 — Lens, 250.

Charbonnages (Obligations)

Béthune 1877 (remb. à 500) p. 455.

BOURSE DE BRUXELLES

Du 7 mai 1896

Belge 3	c. 1	100	95
—	ser. II	104	95
—	ser. III	100	95
—	4	104	50
—	2 1/2	91	25
Annuités.	3	99	95
—	4	104	50
Gr. rom.	1 1/2	105	50
—	1	112	—
—	3	100	—
— 3 p. c.	1888	105	50
— 3 p. c.	1898	105	50
Anvers 1887	lib.	108	37
Libres 1887		—	—

Anvers, lib.	1886	109	75
Non libéré	1886	—	—
Ostende à prime		—	—
—	1877	3	—
—	1885	3	98 —
Tournai 1874		3	55 50
—	1886	92	—
Gand 1868		3	112 50
—	1883	3	107 50
—	1883.	3	104 —
Liége 1853	2 1/2	98	—
—	1889	3.	104 25
—	1874		106 —
—	1879		105 —
—	1889	3 1/2	102 80

BOURSE DE PARIS

3